



# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026 à 20h15

Présents :	Alexandre BEGRAND, Maire. Charline GROSSIORD, Charline REGAD, Nicolas BOYE, adjoints. Jean-François BERTHELIN, Isabelle BOUILLER, Didier CLEMENT, Doriane GARDEL, Mathieu DELOBELLE, Loïc DEFORET, Noémie CHARBONNIER, Martin DUSSAUX, Charlotte BESSARD, Anthony CART, Noémie JUNIER, Adeline GAUSSET, Caroline CESSIN.
Absents excusés :	Patrick MONTEVECCHIO donnant procuration à Charline REGAD. Yanis LAHSINI donnant procuration à Charline GROSSIORD.
Auditeurs libres :	Yannis DRAPIER, journaliste représentant Le Progrès. Claude GROSSIORD, journaliste représentant Le Progrès.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 23 mars 2026, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le vendredi 27 mars 2026 en session ordinaire à la salle des fêtes sise 3 rue du Crézet, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre BEGRAND, Maire de Septmoncel Les Molunes.

Le quorum étant rempli, M. le Maire ouvre la séance à 20h19.

En préambule, M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour la confiance qui lui a été accordée à lui, ainsi qu'à ses adjoints lors du dernier conseil, le 20 mars 2026.

### **I. Désignation du secrétaire de séance**

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, Mme Noémie JUNIER se porte candidate. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

### **II. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026**

M. Le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026. Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire propose de permuter certains points à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Puis il présente l'ordre du jour :

- 3) Lecture et transmission de la charte de l'élu local
- 4) Indemnité de fonction des élus
- 5) Commissions municipales
- 6) Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux
- 7) Elections des représentants au sein des organismes extérieurs
- 8) Commission d'appels d'offres
- 9) Commission communale des impôts directs
- 10) Courriers divers
- 11) Questions diverses

### III. Lecture et transmission de la charte de l'élu local

M. le Maire remet à tous les conseillers présents un exemplaire de la charte de l'élu local puis en donne lecture.

### IV. Indemnités de fonction des élus

L'exercice d'un mandat local est en principe gratuit selon l'article L.2123-17 du CGCT. Toutefois, les élus peuvent percevoir une indemnité de fonction destinée à compenser les contraintes liées à l'exercice de leur mandat. Elles ne peuvent être versées qu'aux élus titulaires d'une délégation de fonction. Cette indemnité, qui n'a pas le caractère d'un salaire, est encadrée par la loi. Elle est calculée en pourcentage de l'indice brut 1027 de la fonction publique et varie selon la population de la commune. Le maire bénéficie automatiquement de l'indemnité prévue par la loi à l'article L.2123-23 du CGCT. Les indemnités des adjoints sont fixées par délibération du conseil municipal selon l'article L.2123-24 du CGCT, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Pour les communes de 500 à 999 habitants, les taux maximums en 2026 sont :

- Maire : 44,3 % soit 1 820.96 € brut
- Adjoints : 11,77 % soit 483.81 € brut.

M. Le Maire propose que les adjoints puissent obtenir une indemnité à 100% pour la première année d'exercice, sans note de frais possible. Il est précisé que le Maire peut décider de baisser son indemnité.

Les élus prennent part au vote à bulletin secret. Le Maire et les adjoints ne votent pas.

Caroline CESSIN et Anthony CART sont désignés comme assesseurs.

Résultats :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 05
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00
- Nombre de suffrages blancs : 01
- Nombre de suffrages CONTRE : 01
- Nombre de suffrages POUR : 12

Les adjoints percevront donc l'indemnité au taux maximal de 11,77 % soit 483.81 € brut.

### V. Commissions municipales

Conformément aux articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales sont composées de membres du conseil municipal. M. le Maire est Président de droit de chaque commission. Conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, les commissions peuvent être élargies avec un comité consultatif de personnes extérieures.

M. Le Maire présente les délégations transmises aux adjoints :

- 1) **Charline GROSSIORD, 1ère adjointe**, aura en charge les pôles suivants : la voirie et la communication (des Commissions en dépendent).
- 2) **Yanis LAHSINI, 2ème adjoint**, aura en charge les pôles suivants : la gestion administrative du personnel, les finances, les assurances et la sécurité.
- 3) **Charline REGAD, 3ème adjointe**, aura en charge les pôles suivants : une partie du pôle social pour ce qui est de la petite enfance et de l'enfance, les affaires immobilières, l'attractivité du territoire (tourisme, commerce, services, événements) (des Commissions en dépendent) et les associations.
- 4) **Nicolas BOYE, 4ème adjoint**, sera conseiller communautaire auprès de la Communauté de Commune Haut Jura Saint-Claude avec comme suppléant Patrick MONTEVECCHIO. Il aura en charge les pôles suivants : l'urbanisme, la seconde partie du pôle social pour ce qui est des familles et des aînés (des Commissions en dépendent) ; l'agriculture, la forêt et l'environnement.



M. Le Maire indique qu'il serait souhaitable que chaque Commission compte 4 délégués au minimum.

Commission voirie (déneigement, réseaux de chaleur, routes communales, parkings)	Martin DUSSAUX, Caroline CESSIN, Anthony CART, Loïc DEFORET, Mathieu DELOBELLE, Yanis LAHSINI
Commission communication	Adeline GAUSSET, Noémie CHARBONNIER, Noémie JUNIER, Yanis LAHSINI
Commission sociale	Charlotte BESSARD, Isabelle BOUILLER, Doriane GARDEL, Noémie CHARBONNIER, Noémie JUNIER, Jean-François BERTHELIN
Commission affaires immobilières (bâtiment communaux, biens en vente et en location)	Charlotte BESSARD, Noémie CHARBONNIER, Anthony CART, Didier CLEMENT, Yanis LAHSINI, Charline GROSSIORD
Commission attractivité (commerces, services, tourisme, événements)	Martin DUSSAUX, Noémie JUNIER, Charlotte BESSARD, Doriane GARDEL, Noémie CHARBONNIER, Didier CLEMENT, Mathieu DELOBELLE, Yanis LAHSINI

#### VI. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

En application du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder, à l'élection de ses délégués au sein des syndicats intercommunaux.

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, M. Le Maire propose que les votes sur toute la séance puissent s'effectuer à main levée si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de postes à pourvoir. Dans le cas contraire, le vote s'effectuera à bulletin secret.

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses (2 titulaires) :**

Mathieu DELOBELLE et Patrick MONTEVECCHIO sont candidats.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

**Mathieu DELOBELLE et Patrick MONTEVECCHIO sont élus.**

- **Syndicat des Eaux du Haut-Jura Sud (2 titulaires) :**

Patrick MONTEVECCHIO et Didier CLEMENT sont candidats.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

**Patrick MONTEVECCHIO et Didier CLEMENT sont élus.**

- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy (3 titulaires et 2 suppléants)**

Yanis LASHINI, Charline GROSSIORD et Mathieu DELOBELLE sont candidats pour les postes de titulaires.

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

**Yanis LASHINI, Charline GROSSIORD et Mathieu DELOBELLE sont élus.**

Martin DUSSAUX et Didier CLEMENT sont candidats pour les postes de suppléants.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

**Martin DUSSAUX et Didier CLEMENT sont élus.**

- **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (1 titulaire et 1 suppléant) :**

Loïc DEFORET est candidat pour le poste de titulaire.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Loïc DEFORET est élu.**

Noémie JUNIER est candidate pour le poste de suppléante.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Noémie JUNIER est élue.**

- **Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre (2 titulaires) :**

Loïc DEFORET et Martin DUSSAUX sont candidats pour les postes de titulaires.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Loïc DEFORET et Martin DUSSAUX sont élus.**

- **Syndicat Mixte d'Energie, d'Equipement et de e-Communications du Jura (1 titulaire) :**

Caroline CESSIN est candidate.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Caroline CESSIN est élue.**

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bellecombe, Les Molunes, Les Moussières (3 titulaires et 1 suppléant) :**

Adeline GAUSSET, Isabelle BOUILLER et Noémie JUNIER sont candidates pour les postes de titulaire.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Adeline GAUSSET, Isabelle BOUILLER et Noémie JUNIER sont élues.**

Nicolas BOYE est candidat pour le poste de suppléant.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Nicolas BOYE est élu.**

- **Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (2 titulaires et 2 suppléants)**

Doriane GARDEL et Isabelle BOUILLER sont candidates pour les postes de titulaire.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Doriane GARDEL et Isabelle BOUILLER sont désignées.**

Noémie CHARBONNIER et Charlotte BESSARD sont candidates pour les postes de suppléantes.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---



Martin DUSSAUX est candidat pour le poste de suppléant.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Martin DUSSAUX est élu.**

• **Commission de contrôle des listes électorales (1 titulaire qui ne peut être ni le Maire, ni les adjoints) :**

Doriane GARDEL est candidate.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Doriane GARDEL est élue.**

• **SPL Jura chaleur renouvelable (1 représentant au conseil d'administration) :**

Il est précisé que la prochaine Assemblée Générale aura lieu au mois de juin 2026. Raphaël PERRIN reste le représentant jusqu'à l'AG.

Anthony CART est candidat.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Anthony CART est élu.**

• **Pour la représentation au conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :**

En application de l'article L.273-11 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement selon l'ordre du tableau, sans délibération du conseil municipal. Cet ordre est le suivant : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux classés par priorité d'âge. Le maire est donc, par principe, conseiller communautaire. En cas de renoncement, il est remplacé par le premier élu suivant dans cet ordre. Lorsque la commune ne dispose que d'un seul siège au sein de la communauté de communes, un suppléant est également désigné automatiquement selon le même ordre du tableau. Il s'agit du premier élu suivant le conseiller communautaire titulaire.

En l'espèce, M. le Maire démissionne. Mme Charline GROSSIORD démissionne car il existe un conflit d'intérêt d'ordre professionnel (incompatibilité de fonctions). M. Yanis LAHSINI démissionne car il existe un conflit d'intérêt d'ordre professionnel (incompatibilité de fonctions). Mme Charline REGAD refuse le poste et démissionne.

M. Nicolas BOYÉ accepte d'être le représentant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude. Par conséquent, Patrick MONTEVECCHIO sera suppléant.

**VIII. Commissions d'appels d'offres**

En application des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offres, qui doit comporter en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour les communes de moins de 3500 habitants. Le Conseil Municipal devra désigner par scrutin secret les membres de cette commission.

Mathieu DELOBELLE, Yanis LAHSINI et Patrick MONTEVECCHIO sont candidats pour les postes de titulaire.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Mathieu DELOBELLE, Yanis LAHSINI et Patrick MONTEVECCHIO sont élus.**



Noémie CHARBONNIER, Didier CLEMENT et Charline GROSSIORD sont candidats pour les postes de suppléant.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Noémie CHARBONNIER, Didier CLEMENT et Charline GROSSIORD sont élus.**

### **IX. Commission communale des impôts directs**

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de 2 000 habitants ou moins, cette commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques. À cet effet, le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables remplissant les conditions requises, établie en nombre double, soit 24 noms. Ces personnes doivent être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune et présenter les garanties nécessaires de connaissance du territoire. Il est donc proposé au conseil municipal d'établir une liste de 24 contribuables de la commune, parmi lesquels seront désignés les commissaires titulaires et suppléants. Lors de la précédente mandature, la liste présentée comprenait à la fois 12 contribuables extérieurs au conseil municipal et des membres du conseil municipal soit 6 titulaires et 6 suppléants. Elle se réunit une fois par mandat.

Charline GROSSIORD, Doriane GARDEL, Didier CLEMENT, Mathieu DELOBELLE, Yannis LAHSINI et Loïc DEFORET sont candidats pour les postes de titulaire.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Charline GROSSIORD, Doriane GARDEL, Didier CLEMENT, Mathieu DELOBELLE, Yannis LAHSINI et Loïc DEFORET sont élus.**

Nicolas BOYE, Martin DUSSAUX, Noémie JUNIER, Jean-François BERTHELIN, Adeline GAUSSET et Anthony CART sont candidats pour les postes de suppléants.

M. Le Maire procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

S'abstient : 0

---

**Nicolas BOYE, Martin DUSSAUX, Noémie JUNIER, Jean-François, Adeline GAUSSET et Anthony CART sont élus.**

Les contribuables extérieurs désignés sont : Sylvie MICHAUD, Phillipe DALLOZ, Vincent NICOLET, Alain MOYAT, Thierry DUBRULÉ, Michel RENDU, Bertrand REGAD, Bruno GROSSIORD, Stéphane GROS, Frédéric MATHIEU, Patrick GROSREY et Alain LAZZAROTTO.

### **X. Courriers divers**

#### **1) M. Magnin Yohann, apiculteur La vie Neuve Septmoncel**

M. le Maire fait part du courrier d'invitation de M. Yohann Magnin, apiculteur à la manifestation < Le Jura de ferme en ferme > samedi 25 et dimanche 26 avril 2026.

Nicolas BOYÉ, adjoint au Maire, représentera la municipalité.



2) Association La Fraternelle Saint-Claude : Lettre ouverte consacrée aux politiques et enjeux culturels portées par les communes de l'intercommunalité.

M. Le Maire fait part de l'information transmise par l'association La Fraternelle rappelant le concept qui fait de la maison du peuple un centre culturel pluridisciplinaire (musique, théâtre, cinéma, ateliers, artothèque, café) ainsi que son fonctionnement.

**XI. Questions diverses**

• Tour du Jura

M. Mathieu DELOBELLE s'interroge sur l'organisation du Tour du Jura qui aura lieu le 18 avril prochain.

Mme Charline GROSSIORD informe que l'Entente Sportive et le Comité des fêtes ont établi un tableau d'inscription pour les bénévoles. Il est possible de contacter Mrs Fabien CORTINOVIS et Anthony GRENARD, présidents des associations sus nommées.

• Mise à disposition de la salle de réunion « Fin du Pré »

Mme Noémie CHARBONNIER, représentante de l'Association des Parents d'Elèves sollicite la mise à disposition la salle de la fin du pré pour les futures réunions de l'APE.

Mme Charline REGAD, adjointe traitera cette question.

• Fréquence des séances du conseil municipal

Afin de répondre à une demande de M. Mathieu DELOBELLE, M. Le Maire informe que les séances du conseil municipal se tiendront les mardis soir toutes les 4 semaines.

L'exécutif se réunira en alternance les mardis soir également.

Les conseils municipaux auront lieu à la salle des fêtes jusqu'à ce que la Commission de Sécurité effectue son rapport de conformité dans la nouvelle mairie.

• Maison de l'Enfance

M. Le Maire informe les élus qu'à la suite du départ en retraite d'un personnel, la Maison de l'Enfance recherche un Assistant Educatif Petite Enfance (Homme ou Femme) sur un temps de travail de 30 heures hebdomadaires.

Dans un premier temps, Mme Sandrine GRENARD a été recruté pour un CDD de 2 mois dans la perspective d'avoir du temps pour recevoir des candidatures.

D'autre part, Mme Sandrine GOUX, auxiliaire de puériculture a sollicité une augmentation de son temps de travail actuellement de 28 heures à 30 heures hebdomadaires. Cette demande lui a été accordé et prendra effet au 01 avril.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 21 avril 2026 à 20h30.

La séance est levée à 21h43.

Affiché le 22/04/2026

La secrétaire de séance,

Noémie JUNIER

Le Maire,



Alexandre BEGRAND